

Date de convocation	26/03/2015
Membres en exercice :	40
Membres présents :	30
Membres votants :	34

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNE ET SCIE, LE JEUDI 09 AVRIL 2015

Le *Conseil Communautaire* de la Communauté de Communes Varenne et Scie, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Honoré, le **jeudi 09 avril 2015 à 18 heures**, sous la Présidence de Gérard JOUAN, Président et Maire de La Chaussée

Commune	Délégués		Délégués		Commune	Délégués	
Anneville sur Scie	RIBET Jacky	P	CHERON Sébastien	P	Le Catelier	ROLLAND Hervé	P
Belmesnil	LE VERDIER Guy	P	OGDEN Hugues	Epvr	Les Cent Acres	VOLLET Jacques	E
	GUESDON Pascal	E			La Chapelle du Bourgay	GIFFARD Christian	P
Bertreville Saint Ouen	CALAIS Thérèse	P	PERCHEPIED Jean-Louis	P	Criquetot sur Longueville	LEFORESTIER Nicolas	E pvr
Bois Robert	COTTEREAU Chantal	P	VASSEUR Christian	P	Crosville sur Scie	DEPREAUX Alain	P
La Chaussée	JOUAN Gérard	P	BOINET Daniel	P	Dénestanville	PRIEUR André	P
	BOUCOURT Daniel	P			Lintot les Bois	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
Longueville sur Scie	BUREAUX Olivier	P	HATCHUEL Albert	P	Manéhouville	DURAME Sébastien	E
	BOURDON Marie-Hélène	P	GOUGEON Fabien	Epvr	Muchedent	CRESENT Christine	P
	PETIT Thierry	P			Notre Dame du Parc	VIDAL Bastien	A
Sainte Foy	CHANDELIER David	P	DUVAL Nicolas	P	Saint Crespin	LANGLOIS Jean-Pierre	E
	TANNAI Richard	P			Saint Germain d'Etalles	CHARDONNET Michel	P
Torcy le Grand	SERVAIS PICORD Laurent	P	BOULAIN Dominique	P	Saint Honoré	POTEL Paul	P
	GRANDSIR Sandrine	A	DROUAUX Christian	P			
Torcy le Petit	PAUMIER Jean-Pierre	P	BERANGER Eric	P			
	LEFEBVRE Jean-Marc	E pvr					

### Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Budget SPANC
  - Compte administratif 2014
  - Affectation du résultat
  - Budget supplémentaire 2015
  - Reversement d'une partie de l'excédent sur le budget général
- Budget Ordures Ménagères
  - Compte administratif 2014
  - Affectation du résultat
  - Budget supplémentaire
  - Subvention exceptionnelle du budget général
- Budget Général
  - Compte administratif 2014
  - Affectation du résultat
  - Subventions
  - Fiscalité
  - Budget 2015
- Tarifs ALSH et séjour juillet 2015
- Extension de l'atelier locatif 1 – validation du projet
- Demande de mise en non valeur
- SIDESA – adhésion de la commune de Cottévrard
- MARPA – décision modificative budgétaire n°1
- Adoption des statuts du PETR
- Point sur les différents dossiers

### -Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **2015-017 – BUDGET SPANC – Compte Administratif 2014**

Sous la Présidence de JP Paumier, doyen d'âge, le compte administratif SPANC est présenté.

RESULTAT CUMULE			
	Fonctionnement	Investissement	Solde d'exécution
Dépenses	-93.793,37	-204.231,63	
Recettes	94.014,66	180.183,51	
Solde d'exécution	221,29	-24.048,12	-23.826,83
Report	245.693,19	-53.456,88	192.236,31

Total	<b>245.914,48</b>	<b>-77.505</b>	168.409,48
Restes en Dépenses		-26.751	-26.751
Restes en recettes		149.700	149.700
<b>Total cumulé</b>	<b>245.914,48</b>	<b>45.444</b>	<b>291.135,48</b>

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ADOpte le Compte Administratif 2014 SPANC et le compte de gestion conforme.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

**2015-018 – BUDGET SPANC – Affectation**

Vu le compte administratif SPANC 2014,

Vu l'excédent de fonctionnement de 245.914,48 € et le déficit d'investissement de 77 505 €,

Vu les restes à réaliser excédentaires de 122 949 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit : excédent antérieur reporté : 245.914,48 €.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

**2015-019 – BUDGET SPANC -Reversement d'une partie de l'excédent au budget général**

CONSIDERANT que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

CONSIDERANT que le résultat cumulé est affecté, lorsqu'il s'agit d'un excédent, au financement des investissements, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement et pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau, ou au reversement à la collectivité locale de rattachement,

CONSIDERANT que le budget annexe de l'assainissement non collectif est excédentaire à hauteur de 245.914,48 € et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

CONSIDERANT que cet excédent revêt un caractère exceptionnel car il émane de la fusion des services au début de la reprise de compétence ainsi que du suréquilibre lors de la mission assurée pour les collectivités voisines et donc d'un plus grand nombre d'abonnés ;

Le Bureau propose d'intégrer dans le budget général une partie de l'excédent du budget SPANC, à savoir 200.000 €

D Chandelier propose qu'une partie de l'excédent puisse venir en aide aux communes pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des équipements publics.

M. le Président demande à G Le Verdier d'étudier cela au sein de la commission, étant donné qu'il restera un budget excédentaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité (5 abstentions) :

-DECIDE d'intégrer dans le budget général 200.000 € de l'excédent du budget SPANC

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

**2015-020 – BUDGET SPANC – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**

Le projet de budget supplémentaire SPANC présente 122.663 € en dépenses d'investissement pour des recettes de 168.007.

En exploitation, les dépenses s'élèvent à 200.000 € pour 245.914 € de recettes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ADOpte le budget supplémentaire SPANC 2015

**2015-021 – BUDGET OM – Compte Administratif 2014**

Sous la Présidence de JP Paumier, doyen d'âge, le compte administratif SPANC est présenté.

<b>RESULTAT CUMULE</b>			
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Solde d'exécution</b>
Dépenses	-844.365,76	-48.074,15	
Recettes	825.399,92	57.343,98	

Solde d'exécution	-18.965,84	9.269,83	-9.696,01
Report	-9.390,76	-16.992,22	-26.382,98
<b>Total</b>	<b>-28.356,60</b>	<b>-7.722,39</b>	<b>-36.078,99</b>
Restes en Dépenses		-5.400,00	-5.400,00
Restes en recettes		3.898,00	3.898,00
<b>Total cumulé</b>	<b>-28.356,60</b>	<b>-9.224,39</b>	<b>-37.580,99</b>

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :  
-ADOpte le Compte Administratif 2014 OM et le compte de gestion conforme.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

#### **2015-022 – BUDGET OM – Budget supplémentaire 2015**

Le projet de budget supplémentaire OM 2015 est présenté.  
Il présente une section d'investissement équilibrée à 14.123 €.  
Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 29.357 € pour 99.357 € de recettes.

Vu le déficit du compte administratif,  
Vu l'acquisition d'un manitou et la nécessité de réaliser un abri  
Vu le reversement du budget SPANC de 200.000 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :  
-DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle au budget OM depuis le budget général de 70.000 €  
-ADOpte le budget supplémentaire OM 2015.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

#### **2015-023 – BUDGET GENERAL – Compte Administratif 2014**

Sous la Présidence de JP Paumier, doyen d'âge, le compte administratif SPANC est présenté.

<b>RESULTAT CUMULE</b>			
	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Solde d'exécution</b>
Dépenses	-1.617.513,24	-180.820,64	
Recettes	1.618.475,41	201.468,67	
Solde d'exécution	962,17	20.648,03	21.610,20
Report	533.464,06	-59.695,00	437.769,06
<b>Total</b>	<b>534.426,23</b>	<b>-39.046,97</b>	<b>495.379,26</b>
Restes en Dépenses		-78.780,00	-78.780,00
Restes en recettes		75.290,00	75.290,00
<b>Total cumulé</b>	<b>534.426,23</b>	<b>-42.536,97</b>	<b>491.889,26</b>

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :  
-ADOpte le compte administratif 2015 et le compte de gestion conforme.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

#### **2015-024 – BUDGET GENERAL – Affectation**

Vu le compte administratif 2014,  
Vu l'excédent de fonctionnement de 534.426,23 € et le déficit d'investissement de 39.046,97 €,  
Vu les restes à réaliser déficitaires de 3.490 €,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :  
1068 : 42.536,97 €                      excédent antérieur reporté : 491.889,26 €

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

#### **2015-025 – Subventions**

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-FIXE les subventions 2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
UNSS	3100	3100	3100	3100	3100	3100
Foyer socio éducatif du collège	700	700	700	700	700	700
ADMR	6250	6250	6250	6250	6250	6250
Entraide et Services	2500	3000	3200	0	0	0
Dieppe Informations Services	0	250	250	250	250	250
SPA Dieppoise	2265	2365.28	3696.50	3696.50	3761.50	3786.50

Pour Entraide et Services, Il est donc décidé de ne pas donner de subvention compte tenu de la dotation du véhicule neuf, mais de recommencer à donner une subvention à compter de 2016.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

### **2015-026 –Fiscalité**

Monsieur le Président expose que la Commission des Finances, représentée par le Bureau, a analysé la situation financière de notre budget :

-Baisse de la DGF : -24500 € en 2015, puis en 2016, puis 2017.

Après la baisse de 9930 € en 2014, cela fera un manque de 83500 € dès 2017

### -Marge budgétaire 2015

Dépenses de fonctionnement + capital - Recettes de fonctionnement = autofinancement de 25.000 €

Dans ce budget est prévu le SDAN pour le fonctionnement et le réseau de collecte pendant 5 ans (37764 €). Il restera à payer la FTTH : nous réaliserons un emprunt et le remboursement commencera après le réseau de collecte et sera d'un montant similaire.

### -Investissements structurants :

*Extension et réhabilitation du gymnase* : sur 1.800.000 € de travaux, reste à financer 1.398.000 € soit une échéance annuelle de 73.300 € sur 25 ans

Le Bureau propose de revoir le projet : Suppression des vestiaires dédiés gym et agrandissement du bloc vestiaire réaménagé, réduction de la surface dédié gym

Gain d'environ 25% du fait de la réduction du projet et de la conjoncture économique

L'échéance annuelle est ainsi ramenée à 55000 €

Ce gymnase qui possèdera alors une salle de gymnastique deviendra un équipement de référence sur le Terroir de Caux, et équilibrera les équipements sur le territoire : salle de danse à Luneray, Dojo à Bacqueville en Caux et Tôtes, piscine à Val de Saane.

Il confirmera le dynamisme de notre territoire envisagé.

*Maison de santé pluridisciplinaire* : le Bureau propose de supprimer les locaux qui devaient accueillir les services sociaux (ADMR, CLIC, Entraide et services, ...) afin de ne pas grever le budget (ce qui représentait environ 10.000 €/an)

Le Bureau a fixé les autres investissements suivants :

Laveuse + balayeuse gymnase : 7200 €

Aspirateur salle varenne et scie : 200 €

Poste à souder, petit matériel : 1000 €

Traçage ligne basket suite à règlementation nouvelle : 3000 €

Remplacement camion benne : 34000 € - reprise ancien

Remplacement clio : 13000 € - reprise ancienne

Signalétique touristique : 5000 €

Matériel motoculture : 14000 €

FCTVA à retoucher sur ces investissements : environ 12000 €

*FPIC* : en 2015, il augmente de 36%, soit environ 45000 € en plus pour notre territoire (com com + communes).

Répartition dérogatoire : majorité des 2/3 de CC et majorité simple des CM

En 2016, il subira une dernière augmentation d'environ 28%, soit un global de 80.000 à 90.000 € de plus pour notre territoire par rapport à 2014.

Compte tenu de ces éléments financiers,

- vu la nécessité de réaliser l'extension du gymnase pour l'intérêt de nos enfants mais aussi pour faire bénéficier à notre population d'un équipement structurant ;
- vu la baisse de la DGF jusqu'en 2017
- vu la hausse du FPIC pour 2015 et 2016
- vu le reversement du budget SPANC de 200.000 € et l'attribution au budget OM de 70.000 €, le solde représentant 13% de l'emprunt pour l'extension du gymnase

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité de conserver 100% de la hausse du FPIC (com com + communes) pour la Com Com
- DECIDE à la majorité (24 pour, 10 contre) de fixer les taux d'imposition comme suit :  
TH : 8.18% ; FNB : 1.92% ; FB : 1.5% ; CFE : 19.29%

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

### **2015-027 –BUDGET 2015**

Le projet de budget est présenté à l'assemblée.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 1.957.734 €.

La section d'investissement prend notamment en compte les travaux d'extension du gymnase.

Pour le pôle de santé, une décision modificative interviendra ultérieurement après la validation par l'ARS.

En exploitation, les dépenses s'élèvent à 1.851.749 € pour 2.473.501 € de recettes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à la majorité (27 pour, 7 contre):

- ADOpte le budget unique 2015

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

### **2015-028 –Tarifs ALSH 6/11 ans**

C. Cottureau présente les différents tarifs établis par la commission pour les ALSH et séjour.

Prévisionnel ALSH 6/11 ans 2015, du 06 juillet au 31 juillet 2015

<b>Dépenses : 72029.50€</b>	<b>Recettes : 72029.50 €</b>
Activités : 8000	Familles : 21000
Transports : 11800	PSO CAF et MSA : 13140.40 €
Alimentation : 9399	Département : 1862
Salaires : 41460.50	CEJ CAF : 10014.20€
Autres:1370	Com.Com : 26012.90 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité:

- FIXE les tarifs ALSH 6/11 ans comme suit :

TARIF 2015 - ALSH 6-11 ans 2015						
Quotient Familial	La semaine de 5 jours		La semaine de 4 jours		Le Mois	
	Com.Com	Extérieurs	Com .Com	Extérieurs	Com.Com	Extérieurs
Moins de 350	43	88	36	76 €	144	274
De 351 à 450 €	45	90	38	77€	150	280
De 451 à 600 €	47	94	40	78 €	155	283
De 600 à 800 €	49	96	41	80€	160	290
Plus de 800	51	98	43	82€	166	297

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

### **2015-029 –Tarifs ALSH 12-16 ans (du 06/07/15 au 24/07/15)**

Budget prévisionnel 2015

<b>Dépenses : 17556 €</b>	<b>Recettes : 17556 €</b>
Activités : 2850€	Familles : 4156.00
Transports : 3000€	PSO CAF et MSA : 2482.28

Alimentation : 2500€                      Département : 323.40  
 Salaires : 8632.50€                      CEJ CAF : 3186.97€  
 Autres : 500€                                  Com.Com : 7407.35€

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité:  
 -FIXE les tarifs ALSH 12/16 ans comme suit :

ALSH 12/16 ans 2015						
Quotient Familial	La semaine de 5 jours		La semaine d 4 jours		Les 3 semaines	
	Com.Com	Extérieurs	Com .Com	Extérieurs	Com.Com	Extérieurs
Moins de 350	53	102€	45	88 €	133	260 €
De 351 à 450 €	55	104€	47	92€	135	270 €
De 451 à 600 €	57	108€	49	94€	137	280 €
De 600 à 800 €	59	110 €	51	96 €	140	290 €
Plus de 800	61	112 €	53	99 €	145	300 €

2015	Prix payé par les familles après déduction des aides minimales de la CAF		
	La semaine de 5 jours	La semaine de 4 jours	Les 3 semaines
Moins de 350	0	0	53€
De 351 à 450 €	0	0	75€
De 451 à 600 €	7€	0€	87€
De 600 à 800 €	59 €	51 €	140 €
Plus de 800	61 €	53 €	145 €

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

**2015-030 – Tarifs Séjour Multisports (26/07/15 au 31/07/15)**

Prévisionnel 2015

**Dépenses : 12146€**

Activités : 4250 €

Alimentation : 1050€

Transports : 2300€

Salaires : 3856 €

Autres : 690€

**Recettes : 12146€**

Familles : 4808€

Département : 216€

Com.Com : 4475.60 €

CEJ : 2646.40 €

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité:

-FIXE les tarifs du Séjour multisports comme suit :

Séjours 2015 6 jours			Prix payé par les familles après déduction des aides minimales de la CAF
Quotient Familial	Tarif Com Com	Tarif Extérieurs	
Moins de 350 €	165	180	16.50
De 351 à 450 €	185	200	18.50
De 451 à 600 €	144	160	44
+600 à 800	124	140	124
+ 800	145	161	145

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

**2015-031 – Tarifs ALSH 3/5 ans 2015**

BUDGET Prévisionnel 2015 : 24 places

**Dépenses : 16540€**

Activités : 1840 €

Alimentation : 1900€

Transports : 3050 €

Salaires : 9100 €

Autres : 650 €

**Recettes : 16540€**

Familles : 3600€

Département : 266€

PSO Caf et MSA : 1689.48€

CEJ CAF : 5272.39€

**Com.Com : 5712.13€**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité:

-FIXE les tarifs de l'ALSH 3-5 ans comme suit :

ALSH 3-5 ans 2015						
Quotient Familial	La semaine de 5 jours		La semaine de 4 jours		Le Mois	
	Com.Com	Extérieurs	Com .Com	Extérieurs	Com.Com	Extérieurs
Moins de 350	43	88	36	76 €	144	274
De 351 à 450 €	45	90	38	77€	150	280
De 451 à 600 €	47	94	40	78 €	155	283
De 600 à 800 €	49	96	41	80€	160	290
Plus de 800	51	98	43	82€	166	297

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

**2015-032 –Extension de l'atelier locatif 1 – validation du projet**

Le projet d'extension demandé par l'entreprise locataire de l'atelier 1 sur la zone d'activité, OMEXOM, s'établit sur 202 m<sup>2</sup> de bureaux pour un coût de 300.000 € HT

Ceci représentera une échéance annuelle au taux de 2% sur 20 ans : 18.500 €/an

Nous avons obtenu un accord pour un prix de 94 €/m<sup>2</sup>/an HT, soit 18988 €/an

Sur proposition de la Commission et du Bureau, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ENTERINE ce projet d'extension

-AUTORISE le Président à signer un nouveau bail commercial dès à présent pour fixer l'engagement des deux parties.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

**2015-033 -Budget MARPA – Décision modificative n°1**

Monsieur le Président expose qu'il faut réaliser un emprunt à court terme en attendant le versement de la subvention du FEADER.

Il convient donc de prévoir les crédits en dépense et recette.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE la modification budgétaire N°1 du budget MARPA :

D 1641 : +400.000 € R 1641 : +400.000 €

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

**2015-034 -Mise en non valeur**

Nous sommes saisis d'une demande de mise en non valeur pour 168 € et 580.50, suite à règlement judiciaire.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de la mise en non valeur des sommes présentées.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

**2015-035 -SIDESA –Adhésion de la commune de Cottevrard**

Le SIDESA a accepté la demande d'adhésion de la commune de Cottevrard.

Nous devons nous prononcer sur cette demande.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-APPROUVE la demande d'adhésion de la commune de Cottevrard au SIDESA ;

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

**2015-036 -Adoption des statuts du Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Dieppois Terroir de Caux**

-Vu le CGCT et notamment ses articles L.5741-1 et suivants,

- Vu l'arrêté préfectoral du 13/12/2010 fixant les statuts du syndicat mixte du Pays Dieppois Terroir de Caux
- Vu l'arrêté préfectoral du 22/04/2011 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Pays Dieppois Terroir de Caux
- Vu la délibération du Syndicat Mixte du Pays Dieppois Terroir de Caux du 11 février 2015
- Vu les statuts du Comité syndical du Pays,
- Considérant que l'article L. 5741-1 du CGCT prévoit que le représentant de l'Etat dispose d'un délai de six mois à compter de la promulgation de la loi du 27 janvier 2014, pour informer l'organe délibérant du syndicat mixte de XXX et de ses membres du projet de transformation;
- Considérant les délibérations des EPCI membres du syndicat mixte du Pays Dieppois – Terroir de Caux en faveur d'une transformation du syndicat mixte en pôle d'équilibre territorial et rural;
- Considérant que les membres du syndicat mixte ne se sont pas opposés à la transformation,
- Considérant l'arrêté du représentant de l'Etat du 18 décembre 2014 portant transformation du syndicat mixte du Pays Dieppois Terroir de Caux en pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Dieppois – Terroir de Caux;
- Considérant que le pôle d'équilibre territorial et rural offre un cadre juridique plus intégré que le statut de syndicat mixte

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ADOpte les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Dieppois – Terroir de Caux tels qu'annexés.

*Dépôt légal en Sous-préfecture le mardi 21 avril 2015*

#### **-Informations diverses**

Monsieur le Préfet, par correspondance en date du 27 mars dernier, nous a notifié son refus de reconnaître d'utilité publique l'extension de la zone d'activité dans la mesure où existent cinq projets de zone d'activités sur le Pays qui ne sont pas hiérarchisés et qui ne s'inscrivent pas dans un projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Monsieur le Président expose qu'il faudra étudier la fourniture d'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et de proposer un groupement de commandes au SDE 76.

Ce dossier sera examiné lors de la prochaine séance.

A Hatchuel propose que soit étudié la possibilité de groupement de commande pour les contrôles sécurité, électricité, ... des bâtiments publics.

La séance est levée à 19h50.

**AFFICHAGE A PARTIR DU LUNDI 20 AVRIL 2015.**